

Comité Syndical du 16 décembre 2024

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 16 décembre 2024 à 17h00 dans la salle polyvalente de Somberron.

ÉTAIENT PRESENTS :

Philippe	ALGRAIN
Hugues	ANTOINE
Eric	AVENTINO
Hugues	BAUDOT
Luc	BAUDRY
Pierre	BAZIN
Patrice	BÉCHÉ
Laurent	BERTHE
Florence	BOUCHARD
Philippe	BOUDIER
Jean-Claude	BROUILLON
Gilbert	BURRIEL
Gilles	CARRÉ
Noëlle	CASTELLA
Jean-Paul	CHAPUIS
Roland	CHAPUIS
Yolande	CHAPUIS
Denis	CHARLOT
Bernard	CLERC
Jean-Jacques	CLERC
Jean-Pierre	CLERC
Frédéric	CLAUDON
Antonio	COBOS
Jacques-François	COIQUIL
Jean-François	COLLARDOT
Bénigne	COLSON
Yves	COURTOT
André	DALLER
Roland	DE BRETTEVILLE
Christophe	DEQUESNE
Guy	DUPUIS
Françoise	DUSSET

Benjamin	LEROUX
Michel	LIBRE
Dominique	MAIRE
Michel	MAROTEL
François	MARTIN
Dominique	MATIRON
Philippe	MEUNIER
Philippe	MINOT
Patrick	MORELIERE
Georges	MORIN
Jean-Noël	MORY
Eric	NIEF
Bernard	PAUT
François	PERRIN
Jérôme	PETIDENT
Pascal	PETOT
Olivier	PIRAT
Gaston	RAVAUT
Jean-François	RIOT
François	RIOTTE
Pierre	ROUSSEAU
Christian	ROY
Philippe	RUPIN
Patrick	RYSER
Christine	SEGUIN-VOYE
Jean-Marie	SIVRY
Eric	SKLADANA
Bernard	SOUBEYRAND
Jean-Paul	TAILLANDIER
Jérôme	THEVENEAU
Jean-Paul	THIVEYRAT

Jean-Marie	FAIVRET
Claude	FONTAINE
Jean-Michel	GARRAUT
Olivier	GAUGRY

Jean-Claude	THOMAS
Gilbert	THOREY
Daniel	TRUCHOT
Nicolas	URBANO

Alain	GRADELET
Pascal	GRAPPIN
Laurent	GALLIBOUR
Lionel	HOUÉE
Laurent	HUTTE
Jacques	JACQUENET
Patrick	JACQUET
Marc	JAUDAUX
Agnès	LACHAT
Michel	LAGNEAU
Franck	LALIGANT
Denis	LEONARD

Claude	VERDREAU
Anne	VERPEAUX
Claude	VIGNAT

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

- Dominique LANBER a donné pouvoir à Gilbert THOREY ;

PARTICIPAIENT A LA REUNION :

- Jean-Christophe BOUIN, Payeur Départemental ;
- Jean-Michel JEANNIN, Directeur Général des Services ;
- Denis BOURLIER, Responsable Affaires Générales et Finances ;
- Nathalie BLANC, Responsable Communication, Relations publiques et Protocole ;
- Bruno KABLITZ, Responsable Services techniques ;
- Pascaline FISCH, Responsable de la Cellule Énergie.

Le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, accueille et remercie les délégués présents.

87 délégués ont signé les feuilles d’émargement. Le Président annonce que le quorum de 70 délégués est atteint. Il ouvre par conséquent la séance ; 1 pouvoir a été donné.

L’ensemble des différentes délibérations évoquées dans le Procès-Verbal sont consultables sur le site internet du SICECO en suivant le lien suivant :
<https://www.siceco.fr/category/decisions-des-assemblees>

1) Allocution du Président :

Le Président souhaite la bienvenue à l’ensemble des délégués et remercie la commune de Somberton et son Maire pour son accueil.

Il rappelle à l’assemblée que la séance du jour portera notamment sur le vote des budgets primitifs pour 2025 qui découlent du débat d’orientation budgétaire de novembre.

Il ajoute que les budgets sont fidèles aux orientations stratégique prises en 2023 consistant à développer les activités nécessaires à la transition dans les domaines de l’énergie, du bâti et de la mobilité tout en maintenant les activités historiques du Syndicat.

Il évoque ensuite la problématique du Facé. En effet les Syndicats d'énergies sont très inquiets face au risque de suppression du Facé remplacé par des crédits issus de la taxe électrique, qui elle-même risque de diminuer à l'avenir. A ce jour, le PLF est passé à la trappe, mais le sujet du Facé risque bien de revenir sur la table dans les mois qui viennent. La Taxe et le Facé à ce jour, représentent plus de 60% des recettes du SICECO et le fonds Facé constitue le fondement même du rôle de Maître d'ouvrage du syndicat au même niveau qu'Enedis.

Le Président informe les délégués sur les retours de la journée régionale de l'énergie organisée par la région et l'ADEME. Des élus ont partagé leur expérience quant aux projets d'énergies renouvelables mais également leurs inquiétudes et leurs doutes en particulier par rapport au délai de réalisation des travaux d'augmentation de la capacité des réseaux de transport géré par RTE et du réseau HTA, pour pouvoir accueillir le volume d'ENR prévu et nécessaire notamment au regard de la pression mise par l'Etat sur les Maires pour définir des zones d'accélération.

Il rappelle aussi qu'un appel a été lancé à tous les adhérents afin qu'ils indiquent les projets que le SICECO ou la SEML Côte d'or énergies pourraient porter et afin de les déclarer à RTE pour la mise à jour du Schéma de raccordement des ENR.

Il ajoute ensuite que le SICECO se prépare à réaliser les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture pour le compte de ses adhérents afin de simplifier le travail des communes et Communautés de communes qui souhaiteraient devenir producteur ou auto-consommateur.

En ce qui concerne la SEML Côte d'or énergies, les Membres du Comité sont informés du fait qu'il y aura prochainement 3 filiales capables de construire des centrales en toitures dont l'une avec le Département et la Banque des Territoires : il s'agit de Côte d'or solaire. Une des filiales sera dédiée aux centrales au sol de petites tailles.

Enfin, le Président rappelle qu'à l'occasion du salon des maires de la Côte-d'Or. Le SICECO a remis des chèques CEE aux adhérents pour un montant de 77 000 € ce qui démontre qu'il est possible de réaliser des travaux de rénovation énergétique à une échelle plus ou moins grande.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Anne Verpeaux est désignée comme secrétaire de séance.

3) Approbation du procès-verbal du Comité du 15 novembre :

Le Président demande si le compte-rendu du précédent Comité suscite des observations de la part de l'Assemblée.

La réponse étant négative, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

4) Communication du procès-verbal de la réunion de Bureau du 06 novembre :

Le Président demande aux Membres du Comité si la communication du procès-verbal cité ci-dessus suscitent des questions particulières.

Les Membres du Comité n'ont pas de question, le Président poursuit par conséquent l'ordre du jour.

5) Actualités :

Aucune actualité particulière en dehors de l'ordre du jour n'est évoquée en séance.

6) Affaires générales et Finances - Ressources Humaines - Commande Publique

A - Finances :

a) Budget Primitif 2025 pour le Budget Principal du Siceco (délibération n° 119-24 DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

Monsieur Grappin procède à la présentation du Budget pour le SICECO.

Il évoque le contexte budgétaire particulier lié à l'instabilité gouvernementale et rappelle ce qui avait été dit lors du débat d'orientation budgétaire :

« Lors de la présentation du DOB pour l'exercice 2024 et à la suite des bilans des réunions de CLE, nous avons retenu une prospective pour la période 2024-2030 basée sur un scénario médian entre un scénario dit « conservateur », donnant la priorité aux activités historiques et un scénario dit « transition énergétique », orienté majoritairement sur les activités nouvelles.

Pour rappel les objectifs annoncés de ce scénario étaient les suivants :

- 1. Préparer la fin du contrat de concession avec ENEDIS en 2029,*
- 2. Maîtriser les coûts de fonctionnement,*
- 3. Afficher des résultats positifs chaque année,*
- 4. Garantir un niveau important d'investissements dans les activités historiques du SICECO,*
- 5. Être un acteur majeur de la nécessaire transition énergétique dans le département pour accompagner les communes adhérentes et EPCI,*
- 6. Maintenir l'engagement financier du syndicat dans la SEM Côte d'Or Energies.*
- 7. Emprunter en maîtrisant le ratio d'endettement.*

Lors du débat ayant suivi la présentation du rapport d'orientation budgétaire et lors du vote du budget primitif 2024 le Comité a validé ces orientations.

En ce qui concerne le DOB 2025, le contexte politique, budgétaire et financier actuel empêche la définition précise d'une prospective à horizon 2031.

En effet, l'état actuel des finances du pays et les mesures de redressement des comptes publics annoncées pour les 3 prochaines années vont imposer des arbitrages douloureux à la fois sur les dépenses (baisses de dotations, des subventions, abandon/baisse de certaines politiques...) et les recettes (hausse d'impôts/taxes, transferts de ressources...). Cela impactera nécessairement les collectivités locales qui doivent s'y préparer.

Au moment où nous débattons du DOB 2025 nous ne connaissons pas précisément ces mesures et surtout nous ne connaissons pas les efforts qui seront finalement demandés à chacun. Seul le vote final du budget de l'Etat nous éclairera.

Malgré ces perspectives peu réjouissantes et afin de ne pas ajouter de l'austérité à l'austérité la prospective que nous avons décidé de vous présenter pour le cycle 2025-2031 poursuit les objectifs fixés en 2024, tout en intégrant les données du PLF 2025 annoncées par le Gouvernement, afin de permettre au SICECO d'accompagner ses adhérents dans ce contexte plus que troublé.

La prospective prévoit donc un niveau élevé d'investissement avec un recours raisonné à l'emprunt. Une attention particulière a aussi été portée à la préservation de l'épargne nette seule garante d'une capacité d'investissement conséquente à l'avenir.

Si ces éléments sont confirmés lors du débat d'orientation budgétaire, ils permettront au Bureau du SICECO de préparer un budget 2025 dans l'épure des exercices précédents tout en conservant une capacité d'adaptation significative en fonction des évolutions financières à court terme qui découleront des Lois de finances de 2025, 2026 et 2027.

Nous avons prévu de voter notre Budget 2025 le 16 décembre prochain. Compte tenu des délais d'information des Membres du Comité syndical il sera arrêté lors de la réunion du Bureau du 2 décembre. Nous adapterons donc notre Budget 2025 en fonction des éléments du PLF qui seront connus à fin novembre.

Il n'est donc pas impossible que le Bureau soit amené au début de l'exercice 2025 à vous présenter un budget rectifié. »

Monsieur Grappin explique que le budget présenté suit donc les orientations discutées lors du précédent Comité et conserve un niveau d'engagement du SICECO au profit de ses adhérents à un niveau similaire à celui des exercices antérieurs.

Il termine sa présentation en garantissant aux Membres de l'assemblée la vigilance du Bureau Syndical sur les mesures budgétaires qui devront éventuellement être prises en fonction du budget de l'Etat qui sera finalement voté pour l'exercice 2025.

b) Budget Primitif 2025 pour le Budget Annexe IRVE

(délibération n° 120-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

c) Budget Primitif 2025 pour le Budget Annexe Régie Côte d'Or Chaleur

(délibération n° 121-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

d) Décision Modificative N° 2 au Budget Principal 2024

(délibération n° 122-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

e) Modification du règlement financier du SICECO, territoire d'énergie Côte d'Or
(délibération n° 123-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation. Les modalités financières sont jointes en **annexe 1.**

Les modalités financières ayant évolué entre 2024 et 2025 sont mentionnées en jaune dans le document.

B - Commande publique :

Le Comité est informé des marchés qui ont été conclus au cours du second semestre 2024. La synthèse des marchés conclus est jointe en **annexe 2.**

Monsieur Grappin fait part de son inquiétude sur la question des assurances. En effet, outre le coût de plus en plus élevé des polices d'assurance, les collectivités locales rencontrent de plus en plus de difficultés pour trouver des compagnies prêtes à couvrir les risques.

7) Affaires techniques

A - Eclairage public :

a) Précisions relatives aux équipements électriques collectifs éligibles aux aides du SICECO
(délibération n° 124-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

En ce qui concerne les feux récompense, Monsieur De Bretteville (Champagne-sur-Vingeanne) demande si le SICECO a fait un point avec le Département sur ce sujet. Il explique en effet qu'au niveau de sa commune les services du CD21 sont assez réticents sur les dossiers relatifs à la circulation.

Le Président Jacquenet répond que ce type de projet sur les routes départementales relève de la sécurité routière et sont instruits par Ingénierie Côte d'Or et la MICA. Le SICECO met en œuvre les feux récompenses ou tricolores en fonction des directives du Conseil Départemental.

Monsieur Morin (Brion-sur-Ource) ajoute que si le Département met des conditions strictes pour la pose d'équipement sur son patrimoine, cela reste relativement faisable.

B - Concession électricité :

- a) Extensions électriques - Modifications des modalités techniques applicables aux travaux (délibération n° 125-24-DEL)

La délibération est prise à 87 voix pour et 1 abstention dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- b) Avenant n° 30 au contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité - Répartition de la Maîtrise d'Ouvrage
(délibération n° 126-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- c) Avenant n° 31 au contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité - Protocole PCT - 2024.
(Délibération n° 127-24-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

C - Mobilité :

Le Comité est informé de l'avancée de la stratégie et du plan d'actions des Schémas « Côte-d'Or mobilité durable » qui sont en cours de finalisation.

La présentation est jointe en **annexe 3**.

8) Questions diverses

Aucune question n'est posée.

9) Agenda :

- **Jeudi 23 janvier à 9h30 : Réunion de bureau + Vœux**
- **Jeudi 6 mars - 10h00 : Préparation Commission AGF pour les CA 2024 (composante Budget Vert à préparer)**
- **Lundi 10 mars - 9h00 : Commission Affaires Générales et Finances pour les CA 2024**
- **Lundi 17 mars - 9h00 : Réunion de bureau pour les CA 2024**
- **Jeudi 27 mars - 17h00 : Assemblée générale**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 19h00.

Fait à Dijon, le 21 janvier 2025

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet